



Formulaire de demande de subvention 2019 pour l'achat d'un « deux roues » électrique

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite œuvrer en faveur de l'environnement, du développement durable et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à la limitation des nuisances sonores.

Dans cette perspective, la Métropole souhaite encourager le développement des transports « propres » et inciter les résidents habitant sur le territoire métropolitain à se doter de deux roues électriques neufs en instituant un dispositif de subventionnement.

Il s'agit d'une subvention fixée à 25 % du prix d'achat TTC du deux-roues électrique neuf, dans la limite de 200 € par matériel.

LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Ⓜ En cas de dossier incomplet vous serez contacté plus rapidement par mèl

Date :

Signature :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion d'un fichier d'utilisateurs pour l'attribution de la subvention pour l'achat d'un « deux roues » électrique. Le destinataire des données est la Métropole.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Métropole Nice Côte d'Azur
06364 NICE Cedex 04

A compléter par le représentant légal dans le cas où
le bénéficiaire est mineur :

Nom, Prénom :

Date et signature :

PIECES A FOURNIR EN 1 EXEMPLAIRE

Le bénéficiaire fournit les pièces définies ci-dessous, à son nom propre et à l'adresse de sa résidence principale.

Il adresse son dossier complet à la Métropole **AVANT LE 31 MARS 2020** (cachet de la poste faisant foi ou cachet en cas de remise du dossier à la Direction des Transports et de la Mobilité Durable – 455 Promenade des anglais – Immeuble Le Plaza – 5^{ème} étage – 06202 Nice).

Si le dossier est incomplet, les pièces complémentaires devront être adressées à la Métropole dans un délai de trois mois, à compter de la date de demande des éléments manquants.

Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante : Métropole Nice Côte d'Azur 06364 Nice cedex 04.

Dans le cas où le bénéficiaire est majeur

Le dossier complet doit comprendre les pièces justificatives suivantes :

1. le formulaire original de la demande dûment complété,
2. la convention originale signée portant la mention manuscrite « lu et approuvé »,
3. l'attestation sur l'honneur (original manuscrit), à ne pas revendre le véhicule électrique aidé sous peine de restituer la subvention à la Métropole, à apporter la preuve au service métropolitain, qui en fera la demande, qu'il est bien en possession du véhicule électrique aidé,
4. la copie de la facture d'achat du deux-roues électrique mentionnant le modèle.
5. la copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique correspondant au modèle noté sur la facture ou de la carte grise du deux roues à moteur électrique immatriculé,
6. le plus récent des documents suivants, à savoir le dernier avis d'imposition sur le revenu ou l'avis primitif d'imposition ou la taxe d'habitation, complet (deux volets – pas d'échéancier, pas de foncier), au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo ou la carte grise du deux roues à moteur électrique,
7. le relevé d'identité bancaire.

Toutes les pièces justificatives doivent comporter une seule et même adresse.

Dans le cas où le bénéficiaire est mineur

Les mêmes documents que ceux énoncés ci-dessus sont renseignés au nom et prénom du mineur bénéficiaire.

De plus, le représentant légal doit :

1. compléter les encarts figurant sur la demande de formulaire, l'attestation sur l'honneur et la convention,
2. contresigner ces trois derniers documents,
3. fournir une attestation d'hébergement (original manuscrit) justifiant le domicile du bénéficiaire mineur mentionné sur les documents précédents,
4. fournir une attestation sur l'honneur (original manuscrit) que la personne est bien le représentant légal du mineur bénéficiaire.

Toutes les pièces justificatives doivent comporter une seule et même adresse.

